

b)	Deux fonctions	97
c)	Quelle éducation peut-elle se réserver	99
d)	Relation de l'Eglise avec l'Etat	100
e)	Nécessité et avantages de l'accord avec l'Eglise	145
Sujet de l'éducation		169
A)	Tout l'homme déchu mais racheté	169
B)	Fausseté et dangers du naturalisme pédagogique	170
C)	Education sexuelle	171
D)	Coéducation	172
Milieu de l'éducation		193
A)	La famille chrétienne	193
B)	L'Eglise et ses oeuvres d'éducation	195
C)	L'école	195
a)	Neutre, laïque — Mixte, unique	196
b)	Catholique	196
c)	Action catholique en faveur de l'école	217
d)	Les bons maîtres	219
D)	Le monde et ses périls	219
Fin et forme de l'éducation chrétienne		241
A)	Former le vrai chrétien	241
B)	Qui est aussi le citoyen le plus noble et le plus utile	242
C)	Jésus, maître et modèle d'éducation	243
Conclusion		244



LE CIERGE PASCAL

Dans notre numéro du 27 mars dernier, lisons-nous dans la "Semaine Religieuse" de Québec, nous avons enseigné, appuyé sur l'autorité d'Haegy, de "l'Ami du Clergé" et de quelques autres auteurs, que la bénédiction du cierge pascal le Samedi Saint était considérée comme "constitutive", et que par conséquent on ne pouvait la donner deux fois au même cierge.

Dans sa livraison de mai-juin 1930, la revue "Ephemerides Liturgicae" enseigne au contraire que cette bénédiction est "invocative" seulement et par conséquent renouvelable. (1)

L'opinion de la savante revue romaine peut être suivie en pratique. MM. les curés pourront donc utiliser le même cierge pascal deux années de suite s'il reste suffisamment long pour être immergé jusqu'au fond de la cuve à l'eau bénite, le Samedi Saint, et s'il peut durer tout le temps pascal. (2)

(1) Cf. Vol. IV decretorum S. P. C., p. 325.

(2) Decr. S. C. P., 27 mars 1896, n. 3895. ad I.